

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_019 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Président rappelle à l'assemblée que Madame Sylvie FAUCHER, chocolatière, a acheté un terrain situé sur la ZA des Combermes, commune de Châteauneuf-de-Randon, comprenant un atelier de fabrication, un magasin, des bureaux et un stockage de marchandises.

Elle a fait une demande de subvention dans le cadre de l'immobilier d'entreprise dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Couverture-Charpente	79 524.40€	DEPARTEMENT	6 000.00€
		CCRM	6 000.00€
		AUTOFINANCEMENT	67 524.40€
TOTAL	79 524.40€	TOTAL	79 524.40€

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable au plan de financement ci-dessus et vote une subvention de 6 000 € à la société de Madame Sylvie FAUCHER, chocolatière, dans le cadre de l'immobilier d'entreprise.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

